

# Le nouveau programme sectoriel Erasmus+...

lundi 28 mars 2016, par [Eric Zunino](#)

Le **nouveau programme sectoriel Erasmus+** regroupe les anciens programmes Comenius, Leonardo, Erasmus, Grundtvig.

Erasmus+ Le nouveau programme est composé de trois piliers principaux : l'éducation et la formation, la jeunesse et le sport. « En favorisant les projets de mobilité et de coopération en Europe, le programme Erasmus +, résolument inscrit dans la Stratégie Europe 2020, doit permettre de renforcer les compétences de tous pour une meilleure employabilité, de soutenir l'innovation au sein établissements et organismes d'éducation et de formation et leur internationalisation, de promouvoir une utilisation transparente et cohérente au niveau européen des outils de reconnaissance et de validation compétences, de favoriser la coopération entre pays européens et non-européens. » [Site de l'agence Erasmus+ France](#)

Pour ce faire, le programme Erasmus + se décline en 3 actions, dites 'actions clés' :

**Action clé 1 - La mobilité à des fins d'apprentissage** « Les mobilités d'études et professionnelles au sein de l'Europe sont renforcées, à tous les âges de la vie et pour tous les niveaux de formation. Certaines de ces mobilités pourront s'effectuer depuis et vers les pays partenaires (pays hors Europe) pour l'enseignement supérieur et le secteur jeunesse. » Par exemple, ce programme concerne des élèves en formation professionnelle, des étudiants pour des périodes de mobilité de stage en entreprise ou d'études, et des personnels de l'éducation pour des périodes de formation.

**Action clé 2 - Coopération pour l'innovation et l'échange de bonnes pratiques** « Les projets de coopération internationale et le partage d'expériences entre institutions sont renforcés. Tous les secteurs sont concernés : l'enseignement scolaire, supérieur, la formation professionnelle, l'éducation adultes et le secteur jeunesse. »

**Action clé 3 - Soutien à « la réforme politiques** La réforme politiques a pour but de renforcer les outils et instruments mis en place pour faciliter la mobilité en Europe ainsi que la coordination Etats membres de l'Union dans les domaines de l'éducation, de la formation et de la jeunesse. »

**Les pays éligibles** « Le Programme Erasmus + est ouvert aux pays suivants :

Les pays participant au programme : Les pays membres de l'Union européenne, Islande, Liechtenstein, Norvège, Turquie, Ancienne République Yougoslave de Macédoine. Concernant les projets de mobilité, seuls les organismes d'un pays participant au programme peuvent être candidats à l'action-clé 1 Mobilités. De même seuls les organismes d'un pays du programme Erasmus+ peuvent accueillir une mobilité dans le cadre de cette action. Pour le secteur de l'enseignement supérieur, des mobilités hors Europe seront possibles à partir de 2015 selon des conditions spécifiques.

**Les pays partenaires** : Les pays du voisinage européen à l'Est (Arménie, Azerbaïdjan, Biélorussie, Géorgie, Moldavie, Ukraine) et au Sud (Algérie, Maroc, Tunisie, Lybie, Egypte, Palestine, Jordanie, Israël, Liban, Syrie), les Balkans occidentaux (Albanie, Bosnie Herzégovine, Kosovo, Monténégro, Serbie), la Russie. - Les pays du monde entier : Amérique, Asie, zone Afrique - Caraïbes - Pacifique.

Les organismes des pays partenaires peuvent prendre part à certaines actions du programme selon conditions spécifiques.

Pour le secteur de l'enseignement supérieur, des mobilités depuis et vers les pays partenaires seront possibles à partir de 2015.

Dans le cas des partenariats stratégiques, les organismes de pays partenaires peuvent être partenaires du projet mais ne peuvent pas être coordinateurs. Ils ne peuvent pas non plus accueillir de mobilités

apprenantes dans le cadre de ces partenariats. » [Site de l'agence Erasmus+ France](#)